






Une solution pour vos encombrants en 5 étapes

2m³
10€

La Communauté d'agglomération vous propose un service d'enlèvement payant. Comment en bénéficier ?

1.  Prendre contact avec le service Environnement.
2.  Se rendre à la CACTLF avec la liste précise des encombrants et avec de préférence des photos.
3.  Régler la somme forfaitaire de 10€ pour 2m³. (20€ 4m³, etc.)*
4.  Une date d'enlèvement vous sera proposée (dans un délai maximum d'un mois).
5.  Déposer les encombrants définis avec le service Environnement sur le trottoir (nos agents ne sont pas habilités à rentrer chez vous).

Déchets acceptés uniquement :



MÉTAUX



MOBILIER



BOIS



DEEE



*Modalités de paiement :

- En espèces sur place dans nos locaux
- Par chèque à l'ordre du «service environnement» dans nos locaux ou par envoi postal après contact téléphonique.

Pour tout envoi de règlement par chèque, merci de préciser vos coordonnées téléphoniques et la liste des objets à collecter.



Pour vos encombrants, pensez aussi aux déchèteries, le dépôt est gratuit !

Contact service Environnement :

Communauté d'agglomération
Chauny-Tergnier-La Fère

57, boulevard Gambetta
02300 CHAUNY

☎ : 03.23.56.67.44

@ : secretariat.dst@ctlf.fr

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30



Ensemble modernisons la gestion des déchets ménagers



Pour vos encombrants encore utilisables pensez à la Ressourcerie



En donnant une seconde vie aux objets en bon état, je contribue à l'économie circulaire et à la réinsertion professionnelle.



Exemples : Canapés, tables, chaises, petits ou gros électroménagers, vélos...

Lors de la prise de rendez-vous pour la **collecte de vos encombrants**, vous pouvez préciser si des objets à collecter sont encore utilisables. Ils seront alors **déposés à la Ressourcerie** des déchèteries.

VOUS DONNEZ, NOUS VALORISONS !



Ensemble modernisons la gestion des déchets ménagers

